

Rapport de la Commission chargée d'étudier le **Préavis N°155
« Amélioration de la sécurité routière et renouvellement de
l'équipement de surveillance de la phase rouge des appareils de
signalisation lumineuse réglant des passages pour piétons :
Demande d'un crédit d'investissement de CHF 494'150.00 »**

Au Conseil Communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le 6 mai 2010 ; elle était composée de :

Mme. Christine Vuagniaux, M. Jacky Colomb, M. Jean-François Fuglister, M. Yves Gauthier, M. Tefik Rashiti et M. Braulio Mora (président et rapporteur).
M. Jean Bischofberger était excusé.

La commission a entendu Madame la Municipale Elisabeth Ruey-Ray, le Commissaire Philippe Seiler, ainsi que son adjoint, Christian Gilen, qui ont fourni de nombreuses explications sur ce préavis et ont répondu longuement aux questions posées. Elle les remercie pour leur présence et leur disponibilité.

Ce préavis regroupe trois aspects :

- **la sécurité routière.**
- **la modernisation des signaux lumineux.**
- **le renouvellement de l'appareil du système de surveillance de la circulation aux feux rouges.**

Sécurité routière:

Suite à une étude menée en 2008 qui a démontré une augmentation constante de la circulation automobile à Nyon, du constat fait par des policiers lors de leurs actions de prévention, et des demandes de nombreux parents soucieux de la sécurité de leurs enfants mis en danger par l'augmentation toujours plus importante de voitures circulant parfois trop vite, La Municipalité a décidé d'installer de nouveaux feux de signalisation à des endroits fréquemment utilisés par des écoliers et jugés dangereux. Il s'agit des passages pour piétons situés au carrefour route de Saint-Cergue - Chemin du Groseiller et à la route de l'Etraz à la hauteur du sentier du Rocher.

Le carrefour route de Divonne - chemin du Monastier qui donne accès à l'hôpital sera également régulé et sécurisé suite à une demande de l'hôpital. En effet, les conditions de circulation à ce niveau sont de plus en plus difficiles, entravant le déplacement des services d'urgences. A l'heure actuelle, ce carrefour n'est réglé que par des feux pour piétons et certains automobilistes font parfois preuve d'un comportement peu responsable lorsqu'il s'agit de s'engager sur la route de Divonne.

Il est donc proposé de réguler la circulation sur les trois axes afin de faire un véritable carrefour à feux.

La configuration des feux sera légèrement modifiée. Le feu des véhicules de la Route de Divonne qui circulent en direction du centre-ville sera déplacé d'une trentaine de mètres en direction d'Eysins. La sortie du chemin du Monastier disposera de deux signaux à la sortie, l'un à l'usage des véhicules et l'autre destiné à la traversée des piétons.

Il a été décidé de garder uniquement un seul passage piéton traversant la Route de Divonne.

Le Service d'urgence pourra solliciter la phase verte prioritaire par l'intermédiaire d'une télécommande. Cela permettra de libérer la voie aux ambulances et au SMUR diminuant ainsi le temps d'intervention. Les automobilistes quittant l'hôpital bénéficieront également de la nouvelle installation.

Afin d'aller dans le sens des démarches d'économie entreprises par la Municipalité, le feu piétonnier au niveau de la Route de Saint-Cergue - chemin du Groseiller sera installé avec la reprise du matériel existant au carrefour route de Divonne - chemin Monastier.

Modernisation des signaux lumineux:

Pour la nouvelle signalisation, il est prévu de remplacer les ampoules par des LEDs (diodes électroluminescentes). Ces derniers fonctionnent sous basse tension (40V) et consomment environ 10 fois moins d'énergie qu'une ampoule. Leur durée de vie est plus longue et ne nécessitent aucun entretien, ce qui permettra une baisse importante de la quantité de déchets induite par le remplacement des ampoules et baisse du coût d'entretien des installations.

Finalement, les LEDs produisent une lumière plus visible même par temps ensoleillé ce qui permet d'offrir une sécurité accrue.

Le feu piétonnier au niveau de la Route de Saint-Cergue - chemin du Groseiller installé avec la reprise du matériel existant sera également mis en conformité avec les LEDs.

Concernant le système de détection des véhicules, il est prévu d'installer des caméras détectant le mouvement de véhicules. Contrairement au système de fraisage dans la chaussée, ce système n'abîme pas la route, il est meilleur marché, et n'est pas péjoré par des travaux d'entretien sur la chaussée.

Renouvellement de l'appareil du système de surveillance de la circulation aux feux rouges:

Les installations précitées seront complétées de « cabines » pouvant contenir un détecteur d'infractions pour les véhicules passant au rouge, ainsi que d'un radar permettant le contrôle de la vitesse à cet endroit.

Le précédent système de détection de passage au rouge est hors service depuis 2008 suite à l'ordre donné par l'Office fédéral de métrologie de le retirer pour sa non-conformité avec les exigences actuelles.

Le nouveau système permettra de coupler le respect de la limitation de vitesse et du feu rouge.

Cet appareil sera placé à trois endroits différents suivant un tournus.

Il s'agit des nouveaux emplacements à la route de l'Etraz et la route de Saint-Cergue ainsi que dans le carrefour Route de l'Oulteret - chemin des Plantaz. Ces feux disposeront d'une cabine où l'on pourra placer ce système.

A l'origine, il était prévu de mettre ce système à six endroits différents, mais en raison des démarches d'économies entreprises par la Municipalité, seuls trois sites ont été retenus. L'effet de ce nouveau système sur la sécurité routière sera évalué ces prochaines années et si le résultat est concluant, les trois autres sites (Av. de Eules, Route de Signy, Route de Divonne- Chemin Monastier) pourraient également être sécurisés.

L'emplacement de ces feux privilégie les passages piétons à proximité des écoles afin d'améliorer la sécurité des élèves et autres piétons. Si nous prenons l'exemple de la Route de Saint-Cergue, il s'est avéré qu'en raison de son entrée dans l'agglomération, les limites de vitesse sont très souvent dépassées. Avec la construction probable de la déchèterie à l'Asse, le trafic sur cette route pourrait aussi augmenter ce qui n'est pas sans risques pour la sécurité des piétons. La pose d'un tel système s'impose donc pour leur garantir une meilleure sécurité.

Avec l'ancien système, il y avait six cabines en ville où l'appareil de surveillance pouvait être placé. La réduction du nombre à trois n'aura aucune influence sur les recettes engendrées par les amendes puisque le nouveau système couplera respect de la vitesse et du feu rouge contrairement à l'ancien système qui ne surveillait que le respect des feux. Le but d'amender les automobilistes vise également à instaurer un effet préventif et dissuasif afin d'améliorer leur comportement et d'assurer une sécurité optimale tant pour les piétons que les usagers de la route.

Le nouveau système de surveillance sera également de nouvelle génération numérique. Il sera compatible avec le logiciel dont dispose actuellement le Service de Police ainsi qu'avec le nouveau logiciel homologué par l'Office de métrologie. Ce logiciel de traitement des amendes va permettre une simplification administrative et le traitement des amendes. Il sera également compatible avec les radars mobiles de nouvelle génération qui entreront prochainement en service.

Lors de la séance, un commissaire a demandé pourquoi il n'a pas été envisagé de construire un giratoire au carrefour Route de Divonne- Chemin Monastier. La Municipalité a répondu que cela posait de nombreux problèmes.

1. Le but du préavis est d'assurer une meilleure sécurité aux piétons ce qui est plus faisable avec des feux qu'un giratoire.
2. Le fait d'avoir des feux qui peuvent être télécommandés par les services d'urgences permet d'assurer une priorité maximale aux ambulances et SMUR.
3. Il n'y a pas assez de place pour faire un giratoire de taille suffisante pour mettre des chicanes capables de correctement ralentir les voitures.
4. Ce carrefour ne dispose que de trois axes contrairement aux carrefours où les nouveaux giratoires ont été mis en place (qui en ont quatre).
5. Un giratoire revient plus cher et les études qui devraient être faites pour en poser un risqueraient de retarder d'encore une année ce préavis. Ni la Municipalité ni l'hôpital ne souhaitent attendre plus longtemps pour que ce carrefour soit sécurisé !

Conclusion :

La commission est d'avis qu'il ne faut pas attendre qu'il y ait un accident pour mettre en place des mesures pour améliorer la sécurité routière alors que le trafic augmente de manière constante. Elle salue cette mise en place qui répond à de nombreuses demandes. D'une part, celles de parents soucieux de la sécurité de leurs enfants et d'autre part, celle de l'hôpital qui souhaitait trouver une solution aux problèmes que rencontrent les ambulances et le SMUR.

Le nouveau système de surveillance permettra d'offrir un véritable service à la population puisqu'il aura un effet éducatif et dissuasif qui visera une amélioration du comportement des automobilistes. C'est ainsi que la sécurité des élèves et autres piétons sera augmentée et réduira la probabilité qu'un accident se produise.

La Commission unanime, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes:

Vu le préavis n° 155 concernant une demande de crédit de CHF 494,150.00 en vue de l'amélioration de la sécurité routière et renouvellement de surveillance de la phase rouge des appareils de la signalisation lumineuse réglant les passages pour piétons.

Oùï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Attendu : que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. Un crédit de CHF 494,150.- est accordé à la Municipalité pour financer l'achat de nouvelles installations de signalisation lumineuse et le renouvellement de l'équipement de surveillance de feu rouge et vitesse.
2. Ce montant sera adopté en augmentation du compte 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

La Commission :

Mme. Christine Vuagniaux	M. Yves Gauthier-Jaques
M. Jean Bischofberger	M. Tefik Rashiti
M. Jacky Colomb	M. Braulio Mora (président et rapporteur)
M. Jean-François Fuglister	